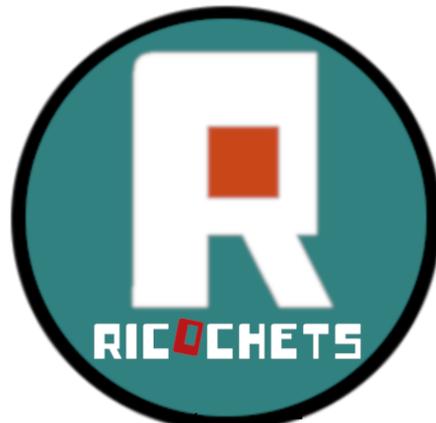


<https://www.ricochets.cc/3300-arrestations-1052-blesses-un-coma-un-deces-l-engrenage-d-une-repression.html>



3300 arrestations, 1052 blessés, un coma, un décès : l'engrenage d'une répression toujours plus brutale

- Les Articles -
Date de mise en ligne : mardi 11 décembre 2018

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

Au soir de la journée de mobilisation du 8 décembre, selon le ministre de l'Intérieur, 1723 personnes ont été interpellées dans toute la France - dont 1082 à Paris - et 1380 ont été placées en garde à vue. Depuis le début du mouvement des gilets jaunes, **mi-novembre, cela porte le nombre de personnes arrêtées à plus de 3300 et à 2354 les manifestants placés en garde à vue. Plus de 1200 personnes auraient été déférées devant la justice depuis le début du mouvement.** Par comparaison, c'est désormais davantage que lors de la contestation contre la loi Travail, de mars à juin 2016 sous le mandat de François Hollande, mouvement au cours duquel 753 personnes avaient été poursuivies.

La ministre de la Justice Nicole Belloubet, en visite au tribunal de Paris au lendemain de la manifestation du 1er décembre, avait demandé aux magistrats une réponse pénale « tout à fait ferme » à l'encontre des prévenus. Le Syndicat des avocats de France a réagi, dénonçant « une atteinte au principe de l'indépendance constitutionnelle des parquets », et une « démarche hors du commun, qui constitue un dangereux précédent ». « Le parquet français ne saurait être sous la pression du ministre de la Justice », alertent les avocats.

Imprécisions, procès verbaux bâclés, délits mal caractérisés

Avant l'« Acte IV » des gilets jaunes du 8 décembre, une vingtaine de peines de prison ferme avaient déjà été prononcées sur la soixantaine de gardés-à-vue présentés. **En Ardèche, deux manifestants ont écopé d'un an de prison ferme pour avoir jeté des pierres sur des pompiers et gendarmes.** À Avignon, deux hommes, dont un de 60 ans, sont condamnés à de la prison avec sursis pour le même motif [1]. À Paris, 13 personnes ont également été mises en examen pour des dégradations de l'Arc de Triomphe, perpétrées le 1er décembre.

Plusieurs récits d'audience font état de procès verbaux bâclés, de délits mal caractérisés et d'imprécisions de la part des magistrats. Un des chefs d'inculpation récurrent est « la participation à un groupement en vue de la préparation, de violences volontaires contre les personnes ou dégradations de biens ». Ce délit avait été créé par la « loi anti-bande » de mars 2010, pendant le mandat de Nicolas Sarkozy. Certains parlementaires socialistes l'avait alors présentée comme une atteinte à la liberté de manifester. Quelques prévenus ont été appréhendés avant même d'accéder aux lieux de manifestation. Motif ? Ils possédaient des outils, des masques ou des lunettes de protection. Selon le code pénal, certains de ces objets peuvent être considérés comme une arme par destination, explique l'ex-commissaire Gérard Moréas.

1052 personnes blessées, dont plusieurs gravement

Deux militants écologistes ont par ailleurs été interpellés puis placés en garde à vue à l'issue de la marche pour le climat à Nancy, qui avait été interdite par la préfecture mais qui s'est déroulée quand même, pacifiquement. Julien Coupat, militant d'extrême-gauche qui avait été emprisonné puis définitivement relaxé après dix ans de procédure (le parquet avait renoncé à faire appel), en avril dernier dans l'affaire de Tarnac, a été arrêté préventivement dans la matinée du 8 décembre pour, de même, « participation à un groupement formé en vue de la commission de dégradation ou de violence ».

Côté blessés, le bilan provisoire s'élève à 1052 personnes, dont 187 du côté forces de l'ordre [2]. En comparaison, la mobilisation du printemps 2016 contre la loi travail avait causé plus de 800 blessés au bout de quatre mois de contestation, signale à Basta ! un membre de l'Assemblée des blessés, un collectif créé en 2014, après une rencontre de victimes et de familles de victimes de violences policières. « Le 1er décembre, un blessé était évacué toutes les quatre minutes », note Ian, un membre du collectif Désarmons-les, qui recense les violences policières et les dégâts causés par les armes dites non létales.

Avant la journée du 8 décembre, 15 000 grenades explosives et lacrymogène avaient été tirées contre les gilets jaunes depuis le premier weekend de mobilisation. Rien que le 1er décembre à Paris, 7940 grenades lacrymogènes, 800 grenades « de désencerclement », 339 grenades assourdissantes GLI-F4 - les plus puissantes - et 776 cartouches de Lanceur de balle de défense (les ex-flashballs) de 40 mm (LBD 40) ont visé les manifestants, selon les autorités. Certaines sources avancent des chiffres encore supérieurs. Par comparaison, lors de l'évacuation de la Zad de Notre-Dames-des-Landes, en avril 2018, 11 000 grenades avaient été tirées en dix jours.

« Sept tirs de grenades GLI F4 en une minute »

Ce 8 décembre, les forces de l'ordre ont encore fait un usage immodéré de grenades et de balles de défense. Maxime Reynié, photographe de l'agence Hans Lucas a comptabilisé dix tirs de LBD 40 en moins de deux minutes par un groupe de policiers sur les Champs-Élysées, avant d'être lui-même blessé à la jambe par une grenade [3]. De nombreux autres photographes ont été délibérément ciblés par des tirs de LBD 40. À Toulouse, Tien Tran, photographe collaborant épisodiquement à Basta ! a été blessé par une grenade [4].

« J'ai parfois compté sept tirs de grenades GLI F4 en une minute », illustre de son côté Ian, lors de la journée du 1er décembre. Utilisées nulle part ailleurs en Europe, ce type de grenades assourdissantes sont connues pour être l'origine de graves blessures [5]. Les gilets jaunes en demandent à nouveau l'interdiction.

Si elles ne tuent que rarement, ces armes non létales peuvent marquer à vie. À Bordeaux, le 1er décembre, Guy Bernier s'apprête à quitter la place Pey-Berland quand il est touché en plein visage par une balle de LBD. « Il a eu la joue arrachée, on voyait ses dents », raconte un témoin de la scène. « Il est défiguré à vie ». Les photos visibles sur la page de la cagnotte créée en soutien à Guy sont sans équivoque (et peuvent choquer les plus sensibles). L'homme de 60 ans a pu être opéré à l'hôpital et se rétablit. « L'État nous a attaqué sans sommation alors qu'on manifestait pacifiquement dans une ambiance bon enfant », s'indigne un gilet jaune présent devant la mairie de Bordeaux. Un autre manifestant a eu l'imprudence de ramasser l'une des grenades qui pleuvent alors. Ses doigts sont arrachés. Le même scénario s'est répété une semaine plus tard, le 8 décembre, au même endroit : un homme a eu la main arrachée par une grenade dans les mêmes conditions. Ayahn, un technicien de Sanofi, a lui aussi perdu sa main droite en ramassant une grenade, place Jean Jaurès, à Tours. Ses amis lui organisent une collecte de soutien. Son avocat envisage des suites judiciaires. À Paris ou Dijon, les graves séquelles laissées par les « balles de défense »

Lors de la journée de l'Acte IV à Paris, c'est l'oeil d'une jeune fille qui a été touchée par une grenade. Un témoin de la scène, en contact avec la victime, a confirmé à l'Assemblée des blessés qu'elle en avait perdu l'usage. Déjà le 1er décembre sur les Champs-Élysées, Patrick et Jérôme O., avaient été éborgnés. En cause, cette fois : le lanceur de balle de défense. Jérôme envisage de porter plainte. Les tirs tendus de LBD (ex-flashball) se sont multipliés ces derniers jours tant contre les gilets jaunes que contre les lycéens, occasionnant de graves blessures et fractures. La photo impressionnante du visage difforme d'un adolescent dijonnais a beaucoup circulé. Touché le 8 décembre par une balle en caoutchouc à la joue, il a subi le lendemain une opération chirurgicale suite à des complications.

Le weekend du 1er et 2 décembre, l'Association des usagers et du personnel de la santé (AUP'S) a fait le tour des urgences. Le collectif recense 162 personnes prises en charge par les services hospitaliers publics le samedi soir. Les photos que l'association a publiées sur les réseaux sociaux, avec l'accord des concernés, montrent de nombreuses plaies ouvertes à la bouche, aux coudes, aux genoux ou aux pieds. Les chairs sont ensanglantées et incrustées de billes noires en caoutchouc contenues dans les engins de désencerclement type DMP (pour « dispositif manuel de protection »). Le gouvernement avait certainement anticipé le durcissement des contestations sociales. **Quelques mois après son élection, le ministère de l'Intérieur avait commandé pour 22 millions d'euros de munitions. « Si vous voulez rester en vie, vous rentrez chez vous »**

Sur les réseaux sociaux, circulent également des témoignages qui font état d'arrestations musclées voire de tabassage en règle, comme dans ce restaurant Burger King parisien où des CRS matraquent des gilets jaunes qui s'y sont réfugiés. Mehdi est, lui, tabassé dans le 8e arrondissement par plusieurs CRS après avoir jeté un projectile, selon Le Monde [6]. Dimanche dernier à Bessan (Hérault), des gendarmes mobiles bousculent un homme en fauteuil roulant accusé d'être « en possession d'une matraque », lors d'une altercation avec des gilets jaunes. Le 8 décembre, gare Saint-Lazare à Paris, on entend un CRS, visiblement excédé, dire à des manifestants : « Si vous voulez rester en vie, vous rentrez chez vous ». Le journaliste David Dufresne a décidé de recenser sur son compte twitter toutes les photos et vidéos de violences policières commises depuis une semaine, qu'elles soient perpétrées contre les gilets jaunes ou les lycéens.

Le plus lourd tribut a été payé par Zineb Redouane samedi 1er décembre, à Marseille. Au moment du passage de la manifestation, cette octogénaire referme les volets de son appartement lorsqu'une grenade lacrymogène lui éclate au visage. Hospitalisée, elle décède d'un « arrêt cardiaque sur la table d'opération », selon l'autopsie. **Une voisine de la défunte avance que les policiers ont visé la fenêtre au quatrième étage avec leur lance-grenade.** Une enquête de l'IGPN doit déterminer leur responsabilité. Ce même jour a peut-être été fatal à Benoît. Au yeux de sa mère le jeune homme de 28 ans « est comme mort ». **Le toulousain est plongé dans coma artificiel suite à un tir de LBD lors de heurts avec les CRS,** devant la gare Matabiau.

Ludo Simbille et Ivan du Roy

Photo : © Serge d'Ignazio

- ▶ Lire aussi : Une répression massive, à coups de flashball, provoque des blessés graves chez les lycéens
- ▶ Décès au contact des forces de l'ordre : une nouvelle mise à jour de notre base de données
- ▶ Si vous êtes témoin ou (proche de) victime de violences policières, vous pouvez contacter l'Assemblée des blessés. Elle tisse un lien entre les blessé-e-s et organise des soutien psychologique et juridique tél. 07 58 67 02 60 courriel : desarmons-les chez riseup.net Notes

[1] Voir l'article de La Dépêche.

[2] 788 blessés, dont 148 policiers et gendarmes avant le 8 décembre, selon le bilan officiel auxquels s'ajoutent 264 blessés, dont 39 policiers et gendarmes, lors des manifestations du 8 décembre.

[3] Voir la vidéo

[4] Il a notamment illustré cet article.

[5] Ces grenades devraient être prochainement remplacées à terme par des grenades GM2L, plus bruyantes mais sans charge TNT. La commande des grenades GLI F4 n'a pas été renouvelée par l'État.

[6] D'après un article de Libération, l'homme tabassé sur la vidéo diffusée ne serait pas Mehdi K. Une autre personne aurait donc aussi été passée à tabac.